



## QUAND LA VIOLENCE PHYSIQUE MENACE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS MEMBRES

**Au cours des dernières semaines, nous avons déploré trois agressions violentes qui sont survenues dans certains établissements du CISSS de Laval. En tant que syndicat qui se préoccupe des conditions de travail et de la sécurité de ses membres, inutile de vous dire que nous sommes très inquiets face à ces événements.**

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler l'importance de nous aviser quand surviennent des agressions ou des blessures graves. Plus rapidement nous sommes informés, plus rapidement nous pouvons intervenir! Dans deux de ces cas d'agression, le syndicat a même dû faire intervenir un inspecteur de la CNESST.

### Rappel des obligations de l'employeur face aux travailleurs

1. Faciliter à la travailleuse ou au travailleur la communication de l'avis d'accident. (LATMP, art. 266\*)
2. Donner les premiers secours, faire transporter à ses frais à l'hôpital, chez un médecin ou à la résidence, selon l'état. (LATMP, art. 280)
3. Inscrire dans un registre tout accident qui n'entraîne pas d'absence du travail au-delà de la journée de l'accident. (LATMP, art. 280)
4. Faire rapport à la CNESST de tout accident « grave » et fournir au syndicat une copie de ce rapport. (LSST, art. 62\*\*)

### Rappel des obligations de la travailleuse ou du travailleur

En cas d'accident du travail, aviser sa supérieure ou son supérieur immédiat avant de quitter l'établissement, sinon dès que possible.

1. Se soumettre aux soins médicaux requis.
2. Se soumettre aux soins médicaux prescrits.
3. Effectuer le travail auquel elle ou il est assigné temporairement, sous réserve de la loi.

N'oubliez pas de remplir les documents légaux en conséquence. Vous trouverez le formulaire de situation dangereuse sur notre site Internet à [www.siiial.com](http://www.siiial.com).

**Déreck Cyr, vice-président  
Responsable du dossier SST**

\*Loi sur les accidents et les maladies professionnelles

\*\*Loi sur la santé et la sécurité au travail

# LE POULS DU SIIIAL-CSQ

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Il y a un certain moment que le dernier bulletin *Le Pouls* est paru. Ce n'est pas faute de sujets, mais bien faute de temps. Cette année, le SIIIAL-CSQ a défini trois priorités qui exigeront une présence assidue de l'équipe syndicale auprès des membres.

La **négociation des dispositions locales**, la **surcharge de travail** et le **dossier SST – particulièrement la violence au travail** – sont les dossiers pour lesquels nous déploierons une grande partie de nos ressources.

### La convention collective locale

Le renouvellement de la convention collective locale découle d'une obligation de la loi 10. Nous avons jusqu'au 30 septembre 2018 pour mener à bien cette négociation. Nous savons que l'employeur sera en mode « *recupération* », que pour lui, la mobilité-flexibilité est un enjeu majeur. **La réussite de cette négociation repose en majorité sur la mobilisation et le soutien de tous les membres. Votre implication, c'est notre pouvoir!** Et pour exercer ce pouvoir, l'équipe de négociation a besoin de mandats forts pour défendre vos intérêts en toute légitimité devant un employeur qui lui, dispose de tous les moyens. Tout au long de la prochaine année, vous serez convoqués en assemblée générale pour vous prononcer sur l'état de la négociation.

### La surcharge de travail

La dernière année, le SIIIAL-CSQ l'a passée en grande partie sur le terrain. Les nombreuses rencontres avec les membres de tous les sites nous ont permis de constater la dégradation des conditions de travail qui amplifie l'épuisement, la détresse psychologique et les blessures de toutes natures.

Devant ce triste constat, le SIIIAL-CSQ a formé un comité dédié au dossier de la surcharge de travail et qui s'est déployé au printemps 2017. Au cours de l'été, nous avons fait circuler un sondage afin de bien documenter « *l'état des lieux* », de constater si certaines équipes étaient plus touchées que d'autres. Un exercice de surcharge de travail est très exigeant pour toutes les personnes qui le vivent et pour celles qui les accompagnent. Il requiert patience et rigueur, mais au SIIIAL-CSQ, nous croyons qu'il est essentiel de s'y attaquer sans plus attendre.

### La santé et la sécurité au travail

Notre dernier dossier majeur, intimement lié à la surcharge, touche la santé et la sécurité au travail. Les conditions de travail auxquelles nos membres sont soumises ne sont pas étrangères à l'augmentation des réclamations en SST. Les blessures musculo-squelettiques, les cas d'agression, les violences psychologiques sont autant de situations déclarées régulièrement.

Tous ces dossiers, additionnés à la vie syndicale « normale », tiendront le SIIIAL-CSQ en alerte au cours des prochains mois. Mais grâce à l'appui et au soutien de nos responsables locales, de nos équipes locales et de nos personnes déléguées, nous sommes confiants d'y arriver!

Mais plus indispensable encore, c'est l'implication et la mobilisation de toutes les infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires du CISSS de Laval dans la défense et l'amélioration de nos conditions de travail. **Ensemble, nous pouvons faire changer les choses!**

## SOMMAIRE

- Mot de la présidente 1
- Sondage sur la surcharge de travail : des résultats inquiétants 2
- Le point sur la négociation locale 3
- Quand la violence menace la santé et la sécurité de nos membres 4



Courriel

[directiongenerale@siiial.com](mailto:directiongenerale@siiial.com)

Site Web

[www.siiial.com](http://www.siiial.com)

Téléphone

(450) 686-6871

Télécopieur

(450) 686-6012

Facebook

[siiialcsq](https://www.facebook.com/siiialcsq)

## SONDAGE SUR LA SURCHARGE DE TRAVAIL : DES RÉSULTATS INQUIÉTANTS

Les années de compressions dans le système de santé et au CISSS de Laval ont créé une tension énorme sur le personnel et entraîné de la surcharge de travail. Cette surcharge est devenue chronique et elle n'en finit plus de s'amplifier. Dans certaines équipes, on a atteint une sorte de point de rupture. **Les soignantes sont surmenées, épuisées, plusieurs présentent de la détresse psychologique, certaines développent des problèmes de santé et doivent s'absenter.**

L'été dernier, le comité surcharge de travail du SIIIAL-CSQ a pris la décision de faire enquête pour mesurer l'ampleur de ce fléau. Un sondage a été administré sur tous les sites et plus de 700 personnes ont pris le temps d'y répondre.

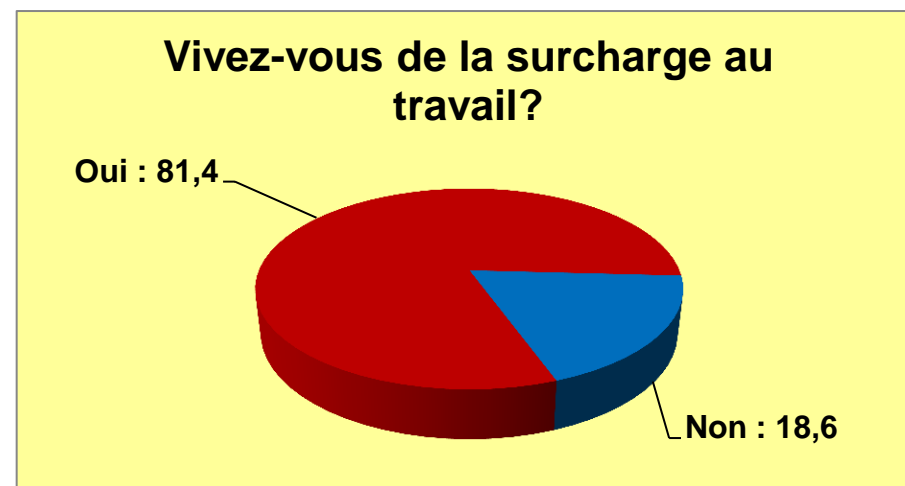
Les résultats sont inquiétants. Le sondage révèle que **81,4% des répondants estiment vivre de la surcharge de travail!** Il ne s'agit donc pas d'un phénomène marginal, mais bien d'un problème généralisé dans notre établissement, et ce, dans toutes les missions, que ce soit à l'hôpital, en CLSC, en CHSLD ou en milieu de réadaptation.

Lorsqu'on questionne les gens sur **les facteurs qui contribuent à leur surcharge**, la plupart répondent qu'ils sont multiples : **la lourdeur de la clientèle (76,4%), l'insuffisance de personnel (66,7%) et les tâches supplémentaires (63,2%)** sont les principales causes identifiées par les personnes sondées, suivies du non-remplacement de personnel (44,6%) et du matériel insuffisant ou inadéquat (39,2%).

La surcharge de travail a des répercussions sur la vie des personnes qui la subissent : **68,5% disent qu'elle a des impacts sur leur santé, 47,5% sur leurs responsabilités familiales et leur vie personnelle.** Enfin, selon les répondants, **la surcharge affecte les soins donnés aux patients (71,9%).**

Ces résultats sont très préoccupants et ils nous interpellent comme organisation syndicale. Il est temps d'agir! Depuis le mois de septembre nous avons commencé à travailler avec les équipes qui nous ont sollicités pour une démarche de fardeau de tâche. C'est un exercice exigeant, qui nécessite la détermination et la mobilisation de tous ceux et celles qui y participent. Nous invitons donc les équipes intéressées à entreprendre une démarche à communiquer avec nous. **Ensemble, nous pouvons faire bouger les choses.**

**Michelle Desbiens et France Robichaud**  
**Administratrices**  
**Responsables du dossier Surcharge de travail**



## LE POINT SUR LA NÉGOCIATION LOCALE

Suite à l'harmonisation des quatre conventions collectives locales, en septembre dernier, le SIIIAL-CSQ a organisé des assemblées consultatives afin de présenter les éléments pour lesquels il a identifié des changements souhaitables, pour répondre à vos questions et pour récolter vos suggestions et commentaires.

Au mois d'octobre, une consultation générale auprès de nos membres concernant la négociation locale a été organisée par le SIIIAL-CSQ sous forme de sondage. Ce sondage nous a permis de compléter la préparation du cahier de demandes syndicales alignées avec nos préoccupations au quotidien.

Par ailleurs, l'équipe de négociation a finalisé le cahier des demandes syndicales. À la fin du mois de novembre et durant le mois de décembre, des assemblées générales seront organisées sur les différents sites du CISSS pour permettre au SIIIAL-CSQ d'obtenir le mandat de négociation de la part de ses membres. Ces assemblées étant organisées durant vos heures de pause-repas, nous profiterons de l'occasion pour vous offrir mets et breuvages.

**L'invitation est ouverte à toutes les personnes membres du SIIIAL-CSQ, anciennes et nouvelles.**

### Votre équipe de négociation locale :

- Nouria Kaced, infirmière clinicienne – administratrice et responsable de la négociation
- Francis Gilbert, CRIA, conseiller syndical – porte-parole
- Josée Aubry, infirmière auxiliaire – membre du comité
- Shahla Khosrawi, infirmière – membre du comité
- Chantal Lemay, inhalothérapeute – membre du comité

**Nouria Kaced, administratrice**  
**Responsable de la négociation locale**

SITE	DATE	HEURES DES PRÉSENTATIONS	SALLE
CARL	27 novembre	11 h 30 à 12 h 30 / 12 h 30 à 13 h 30	S-304
CH Fernand-Larocque	29 novembre	07 h 45 à 08 h 45 / 12 h 30 à 13 h 30 18 h 30 à 19 h 30 / 19 h 30 à 20 h 30	Salle de conférence
1351, des Laurentides	30 novembre	12 h 00 à 13 h 00	102 (1 <sup>er</sup> étage)
304, Cartier	1 <sup>er</sup> décembre	12 h 00 à 13 h 00	312-A
Centre jeunesse Laval	1 <sup>er</sup> décembre	12 h 00 à 13 h 00	214
250, Cartier et Idola-Saint-Jean	4 décembre	07 h 45 à 08 h 45 11 h 30 à 12 h 30 / 12 h 30 à 13 h 30 18 h 00 à 19 h 00 / 19 h 00 à 20 h 00	250 Cartier F-05 (sous-sol)
CISPLOI	5 décembre	12 h 00 à 13 h 00	116 (1 <sup>er</sup> étage)
1665, du Couvent	7 décembre	12 h 00 à 13 h 00	201 (2 <sup>ème</sup> étage)
CRDITED	8 décembre	08 h 00 à 09 h 00 12 h 00 à 13 h 00 / 13 h 00 à 14 h 00 17 h 30 à 18 h 15 / 18 h 15 à 19 h 15	139-C
GMF	12 décembre	12 h 00 à 13 h 00	280 Roi-du-Nord 525 (sous-sol)
CH Sainte-Dorothée	13 décembre	07 h 45 à 08 h 45 12 h 00 à 12 h 45 / 12 h 45 à 13 h 30 18 h 30 à 19 h 30 / 19 h 30 à 20 h 30	R28 (conférence)
CH La Pinière	14 décembre	07 h 45 à 08 h 45 12 h 00 à 13 h 00 / 13 h 00 à 14 h 00 18 h 00 à 19 h 00 / 19 h 00 à 20 h 00	C-17
800, Chomedey	15 décembre	12 h 00 à 13 h 00	Tour B – salle 255
Cité-de-la-Santé	18 décembre	07 h 30 à 08 h 15 / 08 h 15 à 09 h 00 11 h 30 à 12 h 30 / 12 h 30 à 13 h 30 17 h 30 à 18 h 30 / 18 h 30 à 19 h 30	Auditorium Réal-Dubord
Hôpital juif de réadaptation	19 décembre	07 h 15 à 08 h 15 11 h 30 à 12 h 30 / 12 h 30 à 13 h 30 17 h 30 à 18 h 30 / 18 h 30 à 19 h 30	D-1004
4731, Lévesque	20 décembre	12 h 00 à 13 h 00	203
280, Roi-du-Nord et Rose-de-Lima	21 décembre	07 h 45 à 08 h 45 11 h 30 à 12 h 30 / 12 h 30 à 13 h 30 17 h 00 à 18 h 00 / 18 h 00 à 19 h 00	940 (sous-sol)